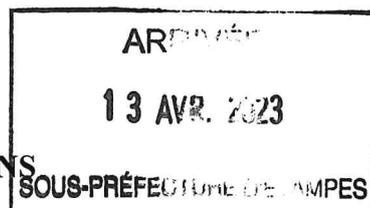


CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



**DATE
D’AFFICHAGE :**
29 mars 2023

L’an deux mille vingt trois, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en la salle du Conseil et en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane GALINÉ, Maire.

**DATE DE
CONVOCATION :**
29 mars 2023

Étaient présents :

Virginie PERCHET, Sylvie VANDENBOGAERDE, Véronique CHASSEFIÈRE, Sylvie YONLI, Karine MARIN ROGUET, Clothilde CAMPAIN, Tiphaine CHAUVET, Georges LEVIER, Gilles VOISE, Emmanuel NARDY, Didier PAUTRAT, Robert LONGEON, Patrick BRETIN, Pascal SÉNÉCHAL et Daniel LOISON

**NOMBRE DE
MEMBRES :**

En exercice : 19

Formant la majorité des membres en exercice.

Présents : 16
Votants : 18

Absents représentés :

M. Franck TINDILIERE représenté par Mme PERCHET, M. Parfait SOUNOUVOU représenté par M. Gilles VOISE.

OBJET :

Absents :

Mme. Nathalie GALINÉ

**AFFECTATION DES
RÉSULTATS 2022**

Gilles VOISE a été élu secrétaire de séance.

**Publication ou
Notification du :**

EXPOSE

Vu l’exposé de M. GALINÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Transmission au
Contrôle de Légalité le :**

Vu la délibération du 17 octobre 2022 approuvant l’adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Vu l’instruction budgétaire M57,

Vu le Compte Administratif 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 13 voix Pour et 5 abstentions (Mme CHAUVET, MM. LONGEON, BRETIN, SÉNÉCHAL et LOISON) :

- ✓ **DÉCIDE** d'affecter au Budget Primitif 2023, le résultat excédentaire de l'année 2022 comme suit :
- **134 421.49 €** à l'article 002 (résultat reporté), en recette de fonctionnement

**LE MAIRE,
Stéphane GALINÉ**



Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet d'Etampes
- Monsieur le Trésorier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.